

# Chapitre 1 L'intervention de l'État dans l'économie

Les fonctions de l'État ont progressivement évolué d'un État exerçant une intervention minimale (ordre public, protection du pays, prélèvement des impôts) à un État-Providence combinant des fonctions de régulation et de stabilisation, d'allocation des ressources et de redistribution, ces fonctions étant le plus souvent concomitantes.



## À retenir !

- ✓ Le degré et les modalités de l'intervention de l'État dans l'économie suscitent des débats :
  - Les partisans de l'**État-gendarme**, c'est-à-dire d'une intervention minimale de l'État, qui ne doit assurer que ses fonctions régaliennes (sécurité intérieure et extérieure, l'économie étant régulée par les mécanismes de marché) sont les tenants du **libéralisme**.
  - Les partisans de l'**État-providence** pour qui l'État doit intervenir dans les domaines économiques et sociaux sont les tenants de l'**interventionnisme**. L'État a trois fonctions : la **fonction d'allocation des ressources** (l'État produit des biens et des services que ne fournit pas le secteur privé grâce à des **entreprises publiques** et **semi-publiques**) ; la **fonction de redistribution** (avec un objectif de justice et de cohésion sociale, l'État intervenant pour modifier la répartition primaire des richesses) ; la **fonction de stabilisation** (mise en œuvre de politiques économiques conjoncturelles).
- ✓ La place de l'État peut être appréciée à travers l'importance relative :
  - Des **prélèvements obligatoires**, qui désignent tous les versements (impôts + cotisations sociales) effectués par des personnes physiques (particuliers) ou morales (entreprises) aux administrations publiques (État, Sécurité sociale, collectivités locales et organismes divers)
  - Des **dépenses publiques** qui sont les **dépenses de l'État**, des **collectivités territoriales** et des **administrations de Sécurité sociale**
  - Du **déficit public** qui est le solde négatif du budget des administrations publiques
  - De la **dette publique**, qui correspond au total des emprunts contractés par les administrations publiques pour financer le déficit public.
- ✓ L'**État** est également un employeur. Ses effectifs représentent 8,8 % de l'emploi total en France. Il **gère des monopoles publics**, dans les transports par exemple, avec la SNCF et la RATP. On assiste à un **mouvement d'ouverture à la concurrence des monopoles publics**. Il s'agit de privatiser les services et non les infrastructures qui constituent des monopoles naturels. Pour les services on pratique la déréglementation (suppressions des règles qui encadraient la production des services). Des **autorités de régulation** indépendantes de l'État assurent la régulation.